

N° 5633<sup>4</sup>

## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2006-2007

**PROJET DE LOI****portant ajustement des pensions et rentes accident  
au niveau de vie de 2005**

\* \* \*

**AVIS DE LA CHAMBRE DES EMPLOYES PRIVES**

(5.12.2006)

Par lettre du 15 novembre 2006, Monsieur Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, a soumis le projet de loi sous rubrique à l'avis de la Chambre des employés privés.

1. L'article 225-4 du CAS prévoit que le Gouvernement examine tous les deux ans s'il faut le cas échéant réviser le facteur d'ajustement des pensions (et des rentes accident en vertu de l'article 100-4) au niveau moyen des salaires et traitements de l'ensemble des salariés âgés de 20 à 65 ans jusqu'à concurrence de sept fois le SSM, y compris les revenus de remplacement et les gratifications.

2. Le projet soumis pour avis aurait dû avoir pour objet d'adapter les pensions et rentes accident au niveau de vie de l'année 2005, avec effet au 1er janvier 2007. Toutefois, en considérant les conclusions de la Tripartite, cet ajustement est reporté et fractionné au 1er juillet 2007 et au 1er juillet 2008.

3. La Tripartite avait arrêté que l'ajustement se ferait à raison de 2 fois 1% aux dates respectives. L'indicateur mesurant l'évolution des salaires montre une progression réelle de 1,9% au cours de 2004 et 2005.

Dès lors, le présent projet de loi porte le facteur d'ajustement de 1,327 à 1,340 à partir du 1er juillet 2007 (+ 1%) et de 1,340 à 1,352 à partir du 1er juillet 2008 (+ 0,9%); le coût pour le budget de l'assurance pension s'élèvera à 45,7 millions et pour le budget de l'assurance accidents à 2,7 millions d'euros.

Notons que l'assurance accidents industrielle prend dorénavant totalement à sa charge le coût de l'ajustement (abrogation de l'article 100-6 du CAS) et que le coût pour l'Etat de l'ajustement des pensions des fonctionnaires se chiffre à 8 millions d'euros.

**4. La Chambre des Employés Privés accueille favorablement l'ajustement des pensions et des rentes accident au niveau de vie de l'année 2005.**

Luxembourg, le 5 décembre 2006

*Pour la Chambre des Employés Privés,*

*Le Directeur,*  
Norbert TREMUTH

*Le Président,*  
Jean-Claude REDING

